

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

SIVU DE LA PIEVE DE SAMPIERO

CONSEIL SYNDICAL DU 3 AVRIL 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 7
Absents : 2
dont représentés : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du SIVU de la Pieve de Sampiero étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

Délégués de la Commune de Bastelica : MM. Jean-Baptiste GIFFON, Marien USCIATI

Délégués de la Commune de Cauro : MM. Antoine ANTONA, Paul BERNARDI, Pascal LECCIA

Délégués de la Commune d'Eccica-Suarella : MM. Paul POGGI, Vincent ROSSI

Date de la convocation :
27 mars 2025

Délibération publiée par la mairie
le : 14 avril 2025

Absents : MM. Florent BENIELLI, André FLORI (procuration à Paul POGGI)

Télétransmission au contrôle de
légalité le : 11 avril 2025

Secrétaire de séance : M. Antoine ANTONA

Accusé réception reçu
le :

Délibération n°001-004-2025 : Création d'un réseau d'eau potable à Ceppu d'Ugliastru pour desservir la Commune de Cauro : validation des travaux et demande de subvention

Le Président présente le projet de création d'un réseau d'eau potable au lieudit Ceppu d'Ugliastru.

Le devis afférent s'élève à 75 266 € HT, soit 82 792.60 € TTC.

Le Président sollicite donc la validation des travaux envisagés et l'accord pour faire une demande de subvention auprès de l'Etat, de la Collectivité de Corse et de l'Agence de l'eau.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'Eau	30 %	22 580 €
DETR	30 %	22 580 €
Collectivité de Corse	20 %	15 053 €
SIVU (Cauro)	20 %	15 053 €
TOTAL		75 266 €

Les crédits seront inscrits au budget par décision modificative en fonction des réponses de financement obtenues.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

SIVU DE LA PIEVE DE SAMPIERO

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **VALIDE** les travaux de création d'un réseau d'eau potable à Ceppu d'Ugliastru pour desservir la Commune de Cauro
- ✓ **CHARGE** le Président de constituer les dossiers portant demande de subvention, conformément au plan de financement présenté
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer le devis relatif aux travaux, si ceux-ci sont engagés, ainsi que tout autre document y afférant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Pascal LECCIA

